

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 124 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°106/PR du 30 mars 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU les Traités et Accords de Coopérations signés le 24 avril 1961 entre la République Française et la République du Dahomey et approuvés par la loi N°61-18 du 8 juin 1961 ;
- VU le Décret N°96/PR/MFAE du 22 mars 1967, portant création et organisation de la Direction Générale des Affaires Economiques ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- Sur la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Guy REGNIER, Administrateur en Chef de 2ème classe des Affaires d'Outre-Mer, est nommé Directeur Général par intérim des Affaires Economiques.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 avril 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


Bertin BORNA


Général Christophe SOGLO

Ampliations : PR 4 - MFAE + DGAE 6
CS 6 - SGG 4 - Ministères 9 - IAA 1
DB-CF-DC-SF-Intéressé 5 - DGAJL 2 -
Minaicoop. 2 - Gde.Chanc. 1 - JORD 1.
Trésor 4 - Chamb. Commerce 2.